

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2017**

**DELIBERATION N°CC/2017.00232**

**CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA  
RECUPERATION DES TEXTILES USAGES : AVENANT SUITE EXTENSION DE  
PERIMETRE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 22 juin 2017

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 63

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de voix : 78

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER,  
M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET,  
M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, Mme Marie-Christine BUFFARD,  
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER,  
M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,  
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Paul CORRIERAS,  
Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, Mme Annick FAY,  
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET,  
Mme Nicole FOREST, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG,  
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Marc JANDOT,  
M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Corinne L'HARMET-ODIN,  
Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON,  
M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET,  
Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Jean-Michel PAUZE,  
M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Lionel SAUGUES,  
M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER,  
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,  
M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Enzo VIVIANI

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 11 juillet 2017**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20170407-D20170023210-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170711

**Pouvoirs :**

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,  
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,  
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
Mme Fabienne PERRIN donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,  
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Marie-Christine BUFFARD,  
Mme Monique ROVERA donne pouvoir à M. Jean-François BARNIER,  
M. Joseph SOTTON donne pouvoir à M. Marc PETIT,  
Mme Anne-Françoise VIALON donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Denis BARRIOL, M. Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE,  
M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL,  
M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,  
M. Luc FRANCOIS, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET,  
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, M. Samy KEFI-JEROME,  
M. Bernard LAGET, M. Julien LUYA, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU,  
Mme Djida OUCHAOUA, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE,  
Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, Mme Christine ROUX, M. Jean-Marc SARDAT,  
M. Alain SCHNEIDER, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Hélène THOMAS,  
M. Alain VERCHERAND, M. Maurice VINCENT, M. Georges ZIEGLER

**Secrétaire de Séance :**

M. Marc CHASSAUBENE

## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2017**

### **CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA RECUPERATION DES TEXTILES USAGES : AVENANT SUITE EXTENSION DE PERIMETRE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE**

L'arrêté préfectoral n° 244 du 29 juillet 2016 porte au 1<sup>er</sup> janvier 2017 l'extension du périmètre de la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole (SEM) aux communes d'Aboën, Chamboeuf, Saint-Bonnet-les-Oules, Saint-Galmier, Rozier-Côtes-d'Aurec, Saint-Maurice-en-Gourgois, Saint-Nizier-de-Fornas et La Gimond.

La compétence gestion des déchets ménagers et assimilés, sur les huit communes précédemment citées, était respectivement exercée jusqu'au 31 décembre 2016 par :

- la Communauté de Communes du Pays de Saint-Galmier (CCPSG),
- la Communauté de Communes du Pays de Saint-Bonnet-le-Château (CCPSBC),
- la Communauté de Communes de Forez en Lyonnais (CCFL).

La modification de périmètre entraîne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 la reprise intégrale par Saint-Etienne Métropole de la compétence gestion des déchets sur les huit communes entrantes.

Or, dans le cadre de cette compétence et en vue de réduire les quantités enfouies, Saint-Etienne Métropole a organisé sur son territoire la récupération des textiles, linges de maison et chaussures usagés (TLC). Ce service a fait l'objet d'une Délégation de Service Public (DSP) confiée au groupement le Relais42/Chrysalide jusqu'en 2022.

L'organisation fin 2016 de la récupération des TLC sur les communes entrantes à SEM peut être résumée de la manière suivante :

- présence de conteneurs avec une convention Ecotextile pour les communes de Chamboeuf, Saint-Bonnet-les-Oules et Saint-Galmier,
- présence de conteneurs Philtex et Recycling sur les communes de Rozier-Côtes-d'Aurec et Saint-Maurice-en-Gourgois,
- absence de conteneur sur les communes d'Aboën, La Gimond et Saint-Nizier-de-Fornas.

Pour assurer la continuité de la prestation de récupération des TLC au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et viser une harmonisation avec le niveau de prestation sur Saint-Etienne Métropole, notamment en :

- dotant en conteneurs les communes d'Aboën, La Gimond et Saint-Nizier-de-Fornas dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- remplaçant les conteneurs de Saint-Maurice-en-Gourgois et Rozier-Côtes-d'Aurec début 2017 par de nouveaux conteneurs en concertation avec les communes.

Il convient de :

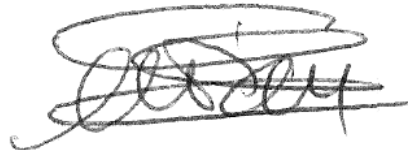
- prendre acte de la convention existante avec Ecotextile transférée de droit à SEM jusqu'au 24 mars 2018 pour les communes de Chamboeuf, Saint-Bonnet-les-Oules et Saint-Galmier,
- conclure un avenant, sans incidence financière, à la DSP passée avec le groupement le RELAIS42/CHRYSALIDE pour y intégrer les huit nouvelles communes.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :**

- **prend acte de la convention avec Ecotextile concernant les communes de Chamboeuf, Saint-Bonnet-les-Oules et Saint-Galmier,**
- **approuve la passation d'un avenant n°1 au contrat de délégation de service public pour la récupération des textiles, linges de maison et chaussures usagés,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant 1 à la DSP avec le groupement Relais42/Chrysalide.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU